



erreur de mon ancien patron

Par **natdu33**, le **20/12/2012** à **18:29**

bonjour,

j'ai fais une rupture conventionnelle depuis le mois d' Aout, donc mon contrat se termin  le 18 Septembre, il en a r sulter que mon patron n'en a pas tenu compte et a continu    me verser mon salaire int gral jusqu'  d but d cembre, mais aujourd'hui, ils m'ont contact s me stipulant qu'ils avaient fais une erreur et qu'il allaient retenir les deux mois et demi vers s sur mes futures indemnit s de notre rupture, en ont il le droit? et comment cela va se passer pour mon inscription au assedic vais-je perdre encore trois mois avant de percevoir ce qui met du merci de m' clairer sur cette facheuse situation que puis-je faire??

Par **P.M.**, le **20/12/2012**   **19:07**

Bonjour,

Apparemment, vous avez per u des salaires qui ne vous revenaient pas et une erreur ne cr e pas un droit, donc il est normal que l'employeur vous en r clame le remboursement, c'est la r p tition de l'indu, tout d pend donc des indemnit s que vous deviez percevoir...